



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Autoroutes

Question écrite n° 4848

### Texte de la question

M. Rene Carpentier expose a M. le ministre de l'environnement que l'autoroute Valenciennes-Lille (A 23) traverse la commune de La Sentinelle (Nord) et nombre d'habitations se trouvant en bordure en subissent toutes les nuisances, notamment phoniques. Depuis des années, les élus de La Sentinelle demandent la construction d'un mur antibruit. Ils se sont donc rejouis en apprenant que le Gouvernement a prévu cette construction, dans le cadre du plan de soutien au BTP, avec une participation de l'Etat a hauteur de 85 p. 100 du cout de l'operation, le reste etant a la charge des communes concernees. Si, parmi celles-ci, Valenciennes et Petite-Forêt ont été consultées, il n'en est encore rien pour La Sentinelle et l'inquietude, tant des élus que de la population, reste tres vive. En consequence, il lui demande de lui preciser les dispositions prévues, dans le projet de construction d'un mur antibruit sur la partie urbaine de l'A 23, pour la commune de La Sentinelle et l'etat d'avancement de ce projet.

### Texte de la réponse

Le plan de soutien aux travaux publics presente par le Premier ministre au printemps 1993 comportait pour la premiere fois un volet consacre a l'environnement. Dans ce cadre, le Gouvernement a retenu une operation de protection phonique le long de l'autoroute A 23, dans sa traversee des communes de Petite-Forêt et de Valenciennes. La commune de La Sentinelle n'est donc pas concernee. Cependant, dans le cadre de l'elaboration du XIe Plan, la direction des routes (ministere de l'equipement, des transports et du tourisme) a defini un projet de requalification des autoroutes urbaines ; les protections phoniques de La Sentinelle font partie de ce projet. Des discussions sont en cours pour le contrat de plan Etat-Region, sans que l'on puisse savoir si tel ou tel projet sera effectivement retenu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Carpentier René](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4848

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 août 1993, page 2396

**Réponse publiée le :** 27 décembre 1993, page 4760